Image not found or type unknown

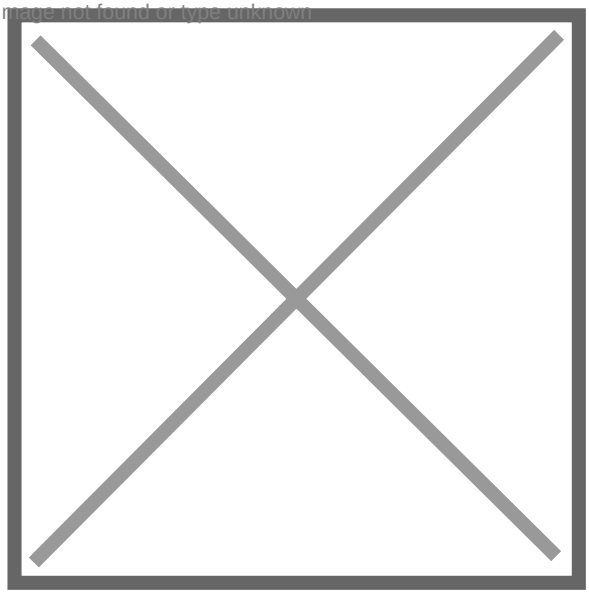

Mère sangsue et pensions alimentaires non reversées

Par **kangoo**, le **02/06/2008** à **20:44**

Bonjour, je suis étudiant et vais avoir 25 ans. (ça peut sembler vieux mais j'ai fait un master+ 2 ans de préparation de concours et ça se présente bien pour cette année.)

Mes parents sont séparés depuis que j'ai 6 ans, ont été déclarés divorcés 7 ans plus tard.

Mon père (que ne vois plus depuis en raison de l'interdiction faite par ma mere ainsi qu'a mes freres) paie depuis une pension alimentaire.

Depuis l'âge de 18 ans je suis parti de la maison et ai très peu de contacts avec ma mère, car cela est allé très mal bien avant (coups et blessures depuis toujours). Elle ne m'aide en rien pour mes études sous prétexte que je suis boursier. Mon père a essayé de me verser directement il y a quelques années la pension alimentaire. Après avoir déposé les cheques sur con compte grace a une amie postiere, elle a fait en sorte (tribunal) que cela lui reste versé, car légalement je suis toujours rattaché au foyer (je n'ai pas de vraie adresse ailleurs avec factures edf etc)

Elle vit actuellement des pensions alimentaires pour 4 (alors qu'aucun des trois enfants ne vit plus avec elle) + le complément RMI correspondant. Elle ne roule pas sur l'or, mais j'aimerais savoir si je pourrais me faire verser un jour les + de 10000 euros en 7 ans qu'elle a touché pour moi de la part de mon père sans rien me donner (au contraire elle m'a """"emprunté""""" depuis des années sans jamais rien rendre plusisuers centaines d'euros, et a fait pareil avec mes freres).

J'espere travailler a la rentrée prochaine, un de mes freres sera probablement rémunéré aussi. Etant donné sa situation (ma mere) et son gout des tribunaux (aide juridique inside),

j'imagine qu'elle va NOUS demander une pension alimentaire une fois que nous aurons un revenu.

Que faire pour parer à cette éventualité alors qu'elle n'a jamais subvenu à mes besoins et que j'ai toujours subi des violences physiques et morales lorsque je n'avais pas encore quitté la maison...???

Pourrais-je etre dédommagé de ce qu'elle n'a pas reversé si par exemple un jour elle touche sa part d'heritage de ses parents (elle est en conflit avec ses freres et soeurs depuis des années a ce sujet..), ce qui lui permettrait largement de rembourser ses enfants...???

Par **ly31**, le **03/06/2008** à **08:37**

Bonjour,

Je pense qu'à votre âge vous êtes tout à fait en droit d'obtenir un compte bancaire !

Voyez a ce que votre père vous verse directement la pension alimentaire sur votre compte

De plus, je vous conseille de prévenir Monsieur le Juge

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **kangoo**, le **03/06/2008** à **13:16**

Merci.....

(J'ai bien un compte bancaire, le problème n'est pas là, même si le coup des chèques encaissés sur son compte à elle le laisse penser. Elle a fait passer des chèques sur son compte, alors qu'ils n'étaient pas à son nom, mais ça reste anecdotique parmi l'ensemble...)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés